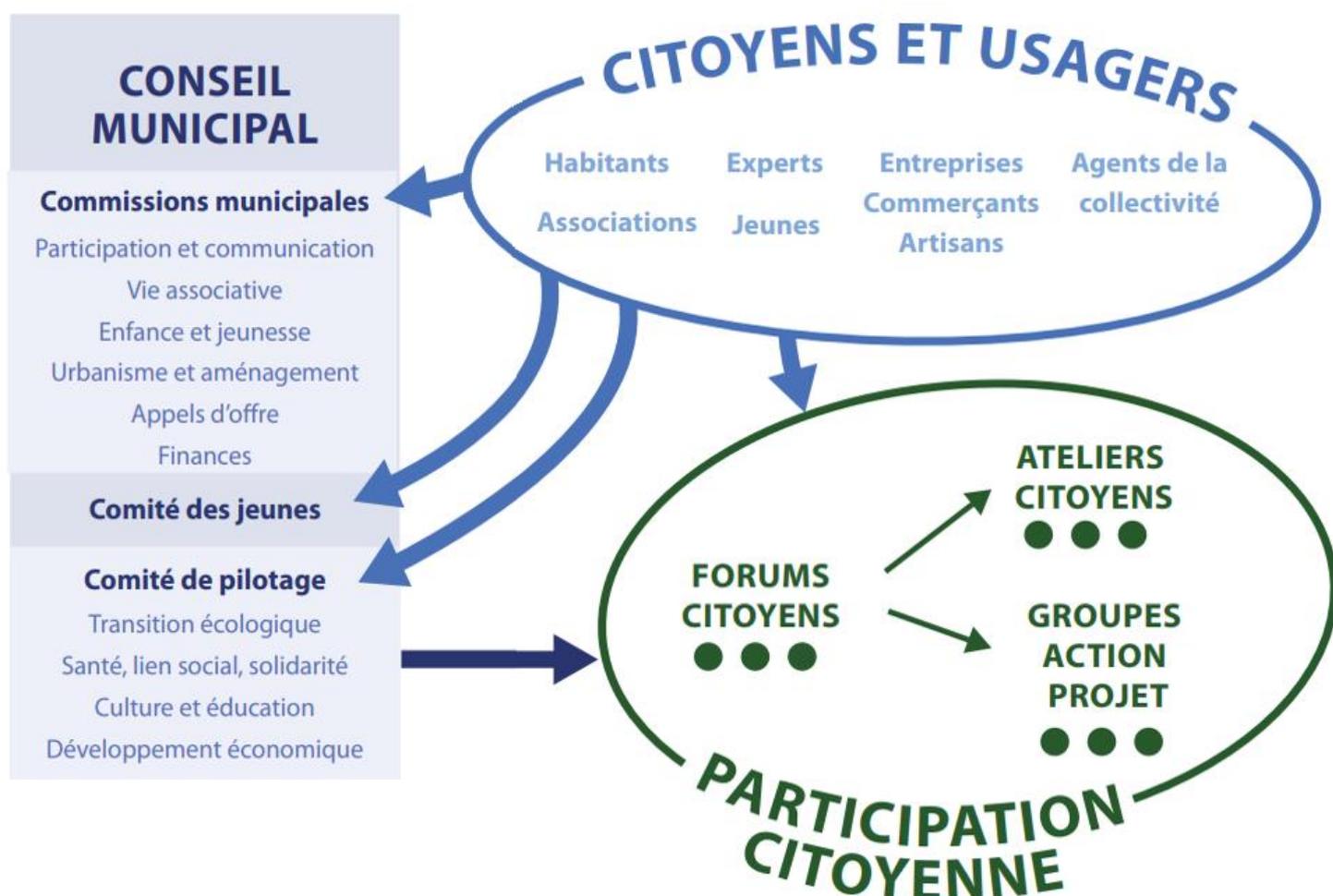


L'ALTERNATIVE PARTICIPATIVE

Organisation de la gouvernance et de la participation

Ce document présente la manière dont sera organisée la gouvernance avec ses différentes instances et la manière dont la participation citoyenne sera déployée.



Le conseil municipal

Le conseil municipal est un lieu de débat, de discussions, de délibérations où chaque élu a la possibilité d'exprimer ses opinions. Les élus devront respecter la « Charte de conduite » - [voir la Charte](#)

Il règle par délibération les affaires de la commune, émet des avis ou/et des vœux si nécessaire.

Régulièrement un "bureau directeur" composé du maire, des adjoints, des conseillers délégués et des pilotes des autres instances (comités de pilotages et comité des jeunes) se réuniront pour faire un point sur l'avancement des projets et les problématiques à traiter.

Les commissions municipales

Les commissions municipales réalisent des études, émettent des avis et formulent des propositions concernant les affaires courantes de la commune.

Elles seront composées d'au moins 5 élus et d'autant d'habitants engagés sur la durée du mandat, et pourront être complétées par des experts sur la durée ou de manière ponctuelle.

Les habitants devront faire acte de candidature en présentant leurs motivations. Elles seront validées par le conseil municipal afin d'avoir une bonne représentativité des profils (sexe, tranche d'âge, profil socioéconomique...)

A l'issue de la réunion, un compte-rendu complet sera transmis aux autres élus ainsi qu'aux différentes instances, en fonction des sujets traités. Un compte-rendu synthétique des sujets abordés sera également accessible au public.

La commission participation et communication

Le rôle de cette nouvelle commission est d'organiser et de gérer la participation ainsi que la communication de la commune.

En ce qui concerne la **participation**, l'objectif sera d'organiser les enquêtes à destination du public, les forums et les ateliers citoyens, de coconstruire une charte de la participation et tout ce qui concerne la participation – [voir notre document sur la participation](#)

La charte définira la manière dont la participation sera conduite au-delà des rencontres citoyennes et des groupes action projet, comme par exemple la création d'un budget participatif, la définition des outils/règles d'interpellation du public...

En matière de **communication**, l'objectif sera d'en garantir la transparence - [voir la présentation d'une communication transparente](#) - d'en assurer la cohérence, la qualité du contenu, la fréquence, la diversité des outils utilisés... Il s'agira également d'organiser la communication sur les activités des groupes action projet, des forums et ateliers citoyens.

Commission vie associative

Le rôle de la commission sera d'accompagner, promouvoir et dynamiser les associations locales. Elle aura également pour mission d'assurer une répartition plus transparente des aides de la commune.

Les difficultés et besoins des associations seront clairement établis afin d'identifier les actions à mener pour améliorer le fonctionnement de l'association, la mise à disposition et l'amélioration des infrastructures... Il s'agira également de repérer et de mobiliser des ressources (intervenants, financements, ...) pour accompagner les associations dans le développement de leurs projets ou pour en créer de nouvelles.

L'objectif sera également de promouvoir, de rendre plus visible leurs activités, leurs projets, leurs événements, leurs engagements au sein de la collectivité... et de valoriser l'implication des bénévoles à travers les outils de la commune. Il sera aussi intéressant d'étendre la visibilité aux associations des communes voisines afin d'élargir l'offre d'activités locales pour les habitants.

Nous considérons que les associations ont une place à part entière dans la commune. A ce titre, le partage et la construction commune de projets tels que l'ouverture d'activités à un public non-membres, la création, l'enrichissement et la diversification d'évènements... pourraient faire l'objet de réflexions.

Par ailleurs la commission aura en charge d'assurer une répartition des aides et subventions plus juste en fonction de critères à co-définir.

La commission enfance et jeunesse

Elle est chargée de gérer toutes les actions du domaine scolaire, de la jeunesse et du périscolaire. L'objectif sera d'organiser les services petite enfance, enfance et jeunesse afin de les dynamiser et d'en améliorer la qualité pour répondre à l'évolution des besoins, avec la participation de l'ensemble des parties prenantes (agents de la commune, parents, associations de parents d'élèves...).

La commission aura également en charge d'appuyer les projets des écoles et du collège ainsi que de les associer aux projets de la commune.

La commission urbanisme et aménagement

Cette commission a en charge tout ce qui concerne l'urbanisme et les aménagements de l'espace public tels que les travaux d'investissements, le suivi des chantiers, les projets d'aménagement, le Plan Local d'Urbanisme, la gestion du droit de préemption, les travaux d'entretien, la gestion des permis de construire et des déclarations préalables à des travaux des particuliers et professionnels...

Elle sera en lien régulier avec les comités de pilotage, les services de l'Eurométropole en charge de l'aménagement de l'espace public, et de tout autre organisme pertinent.

La commission appels d'offres

Cette commission examinera les candidatures des entreprises et prestataires dans le cadre des marchés publics de fournitures, de services et de travaux. Elle pourra également participer à la rédaction des cahiers des charges.

Commission finances

Cette commission examine les questions liées au budget et aux finances. Dans ce cadre elle participe notamment à la préparation du budget et à sa présentation. Elle aura également la charge de le rendre transparent (c'est à dire complet, accessible, simple, compréhensible par tous...) auprès des autres élus et des habitants.

Le comité des jeunes

Ce comité élaborera des projets, les construira et les mettra en œuvre en accord avec les thématiques de la commune : transition écologique, santé / lien social / solidarité, culture et éducation, développement économique.

Nous proposerons aux jeunes de définir le mode de fonctionnement de leur comité avec l'appui de quelques parties prenantes dont les animateurs du service jeunesse, des élus...

Le comité des jeunes sera régulièrement informé des projets de la commune. Ils auront la possibilité de s'intégrer dans ces projets et/ou de les enrichir.

Les comités de pilotage

Les comités piloteront les projets sur les 4 thématiques (un comité par thématique). C'est le comité qui mettra en place les forums et ateliers citoyens ainsi que les groupes action projet.

En tant que pilote, leur rôle sera de dynamiser, de hiérarchiser, de planifier... les projets. Ils auront également en charge la rédaction des plans d'actions et leurs suivis.

Un plan d'action comprend la liste des actions définies lors des rencontres participatives et la planification de leurs mises en œuvre sur le mandat, et au-delà.

Afin de hiérarchiser les actions, elles seront évaluées en fonction de différents critères : l'engouement exprimé des habitants, la capacité à répondre aux enjeux, l'investissement financier, la difficulté de mise en œuvre, le caractère innovant...

Composés d'au moins 3 élus et au maximum d'une douzaine d'habitants engagés sur la durée du mandat, les comités de pilotage pourront être complétés par des experts.

Comme pour les commissions municipales, les habitants devront faire acte de candidature en présentant leurs motivations.

Un compte-rendu complet à destination des élus et instances de la commune sera rédigé à l'issue des réunions ainsi qu'un compte rendu synthétique pour le public.

Déploiement de la participation citoyenne

Les forums et ateliers citoyens

Les forums citoyens constitueront un point de départ de la participation des citoyens à l'élaboration du programme d'actions à mener au niveau de la commune de MUNDOLSHEIM.

Ils seront organisés pour chaque thématique (transition écologique ; renforcement du lien social, de la santé et de la solidarité ; enrichissement culturel et éducatif ; développement économique juste et responsable).

L'objectif sera d'identifier les principaux enjeux et attentes pour construire le programme pluriannuel de la commune dans une ambiance conviviale et détendue.

Dans le même temps, une enquête à destination de tous les citoyens sera menée afin de compléter les attentes et besoins pour la commune.

Des ateliers citoyens seront organisés par la commission participation et communication ou l'un des 4 comités de pilotage en fonction des besoins.

L'objectif peut être soit de préciser un enjeu ayant émergé lors des forums citoyens, de coconstruire un plan d'action sur une sous-thématique, ou de répondre à un nouvel enjeu identifié.

Toutes les parties prenantes et intéressées pourront y participer : cela concerne l'ensemble des citoyens, des associations, des entreprises / artisans / commerçants, des agents de la commune. Des personnes expertes pourront être invitées en fonction des sujets traités.

Déroulé type des forums et ateliers citoyens

Pour les forums citoyens, les participants se répartissent sur les tables en place (~8 personnes par table) et débattent autour de l'un des sujets à l'ordre du jour. Un animateur, présent à chaque table, s'assure du bon déroulé des échanges. Après une quinzaine de minutes, les citoyens sont invités à rejoindre une autre table pour débattre autour d'un autre sujet.

La réunion peut se dérouler de la manière suivante :

- S'accorder sur le périmètre ou le contour des débats (par exemple pour une thématique "espaces naturels"? qu'entend-t-on par espaces naturels?, quels sont les différents espaces?...
- Donner des points de repères par rapport à des enjeux nationaux / régionaux...
- Définir les enjeux et les besoins sur la commune de Mundolsheim (des propositions concrètes ou des pistes peuvent déjà être évoquées).
- S'accorder pour les hiérarchiser

Les animateurs feront une brève synthèse des enjeux et besoins en fin de réunion.

Le fruit des échanges sera partagé à l'ensemble par le biais d'un compte rendu exhaustif.

Pour les ateliers citoyens, le déroulé et l'organisation pourra être similaire au forum citoyen, toutefois des adaptations pourront être réalisées afin de s'adapter à la réflexion à mener.

Les groupes action projet

C'est l'un des 4 comités de pilotage qui met en place les groupes action projet. L'objectif sera de concrétiser les idées issues des forums et ateliers citoyens : il s'agira de coconstruire un projet du début jusqu'à son aboutissement. Le groupe sera amené à se rencontrer à plusieurs reprises pour mener le projet à son terme.

Tout participant sera la bienvenue dans ses groupes.

Règles de fonctionnement des ateliers et forums citoyens :

Afin de garantir la qualité des débats et la possibilité à tous de s'exprimer, l'animateur aura une posture neutre et les participants adopteront une posture propice au débat par le respect de certaines règles :

- **courtoisie et convivialité** : adopter une posture de bienveillance et un état d'esprit positif, garder le sourire, rester poli et calme en toute circonstance, laisser la place à l'humour (même si on fait sérieusement les choses),
- **écoute et participation active** : être attentif aux échanges, éviter les apartés avec les voisins, participer activement (s'exprimer), écouter sans jugement en faisant l'effort de comprendre le point de vue des autres participants,
- **respect de la parole et des opinions** : ne pas interrompre, prendre la parole de façon brève et concise, ne pas vouloir imposer son opinion.